



Conservatoire  
à rayonnement régional  
de Paris



**VILLE DE PARIS**  
**Département Jazz et Musiques & Improvisées**  
**Concours d'entrée en Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur**  
**(CPES)**

**Limite d'âge, au 31 décembre de l'année d'inscription : 27 ans**

**Formulaire en ligne-téléservice ouvert** : du 13 février 10h au 13 mars 18h

**1<sup>er</sup> tour : Admissibilité Examen vocal / instrumental**

Les 6, 7 et 8 avril 2023, au CRR de Paris, site Jean Jacques Rousseau

Adresse : 53, rue Jean Jacques Rousseau 75001 PARIS

Métro Chatelet, Louvre Rivoli, Etienne Marcel, ou les Halles

Pour cette épreuve, le jury choisira un morceau parmi la liste des 6 morceaux imposés (ci-dessous) que le candidat devra interpréter sans partition. Une rythmique professionnelle accompagnera les candidats, sans qu'aucune répétition ne soit organisée préalablement à l'épreuve. Pour les chanteurs et chanteuses, la tonalité d'origine peut être modifiée en fonction du registre vocal, merci d'amener, le cas échéant, les partitions transposées pour la section rythmique.

- « *The nearness of you* » de Hoagy Carmichael & Ned Washington
- « *Seven Steps to heaven* » de Victor Feldman & Miles Davis
- « *After You've gone* » de Creamer & Layton
- « *Nica's dream* » de Horace Silver
- « *Honeysuckle Rose* » de Andy Razaf & Fats Waller
- « *there is no greater love* » de Marty Symes & Isham Jones
- « *Loxodrome* » de Eddie Gomez

- En plus, le candidat proposera au jury deux morceaux au choix, (éventuellement de sa composition), de caractères et de tempos différents. Le jury retiendra une des deux pièces au choix que le candidat jouera par cœur. Il n'oubliera pas d'apporter les partitions de ses deux morceaux au choix, pour la rythmique et pour le jury, soit six exemplaires en tout pour chacun des deux morceaux.

- Enfin, le candidat sera amené à déchiffrer une pièce, et à improviser, avec un court temps de préparation.

- A l'issue de l'épreuve instrumentale, un bref entretien aura lieu avec le jury.

La durée totale de l'épreuve orale ou instrumentale n'excèdera pas 15 minutes. La prestation des candidats pourra être écourtée par le jury.

**2<sup>ème</sup> tour admission : Examen écrit**

Le samedi 15 avril 2023 de 10h à 13h au CRR de Paris, site JJ Rousseau : 53 rue Jean Jacques Rousseau 75001 Paris (métro Les Halles)

La durée de l'épreuve est de trois heures. Elle comporte :

- Questionnaire sur l'arrangement
- Test d'harmonie
- Reconnaissance d'extraits musicaux / test de culture
- Dictée

Chaque candidat doit prévoir et apporter du papier blanc vierge, du papier à musique, et un classeur rigide lui servant de sous-main.

La liste des candidats sélectionnés pour le test écrit figurera sur le site web du CRR à partir du mardi 11 avril. ([www.crr-paris.fr](http://www.crr-paris.fr))